

COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 9 septembre 2025

Saillans

Membres présents :

ANINAT Adrien	DDT Drôme
BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
BOUTARIN Stéphane	Chambre agriculture 26
BREYNAT Philippe	OUGC
BRUNET DE LA CHARIE Gabrielle	ARS
CHARMET Martine	Conseillère départementale
GILLES Daniel	Conseiller départemental
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MAGNON Gilles	CC Crestois
MALICORNE Emile	Fédération Pêche et protection milieux aquatiques 26
PRINCIC Emmanuel	DDT Drôme

Autres présents :

ARNAUD David	Directeur SMRD
CAILLET Christian	CCVD – non membre
LASSAUSE Sophie	SID
MOLLARET Adrien	Chercheur, INRAE
PETITJEAN Claire	SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD

Membres excusés :

CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
LONJARET Emmanuelle	DREAL
LANGON Marion	OFB
MATHIEU Roger	FRAPNA
TRON Frédéric	SMRD
SIVADE Eve	Agence de l'eau

Ordre du jour :

- Validation des compte rendus du 18/06/25 et du 11/08/25
- Etiage 2025 : Point sur la situation et retour sur l'été
- Consultation SAGE / élaboration PTGE et contrat eau et climat
 - Retour sur le travail en cours et la consultation des avis
 - Projet de calendrier de travail à discuter
 - Zoom sur les priorités, calage des dates et des intentions
- Actualités et questions diverses

Accueil

D. ARNAUD souhaite la bienvenue aux participants dans les nouveaux locaux du SMRD à Saillans, dont l'installation toute récente s'est faite juste la semaine passée. Il partage sa satisfaction d'avoir des locaux agréables, fonctionnels et en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions.

C. PROUST interroge les présents pour sonder s'il y a eu difficulté ou non pour le stationnement qui reste un des points à gérer pour l'accès à ces nouveaux locaux. En l'absence de contraintes recueillies, il est proposé d'envisager les prochaines réunions du bureau de CLE dans ces locaux, tout en se gardant l'idée de se réunir en d'autres lieux du territoire.

P. LESPETS introduit la séance en saluant l'ensemble des participants et présente les excusés du jour. Il rappelle l'ordre du jour de la séance.

1. Validation du compte-rendu du bureau CLE du 18 juin et du 11 août 2025

C. PROUST présente une modification demandée par J.P. MATRON sur le dernier compte rendu du bureau exceptionnel du 11 août. Il s'agit d'une reformulation apportant des précisions en plus sur l'aspect plancher réglementaire fixé au seuil SMARD.

P. LESPETS propose sans remarques des participants d'intégrer ces éléments et de valider les CR, celui du 18 juin n'ayant fait l'objet d'aucun retour. Les 2 compte-rendus sont validés à l'unanimité.

2. Etiage 2025 : point sur la situation et retour sur l'été

C. PROUST donne la parole à la DDT pour présenter l'état de la situation actuelle et les dernières décisions prises.

A. ANINAT expose la situation de cette semaine sur l'ensemble du quart sud est. Sur le département de la Drôme, la Gallaure et Drôme des collines ainsi que le bassin du Lez sont en alerte renforcée ; le bassin de la Drôme reste en alerte débutée le 12 août. Il explique que cette année, tous les 15 jours ont été produits un bulletin hydrologique faisant état de la situation et permettant la prise de décisions. Le Bulletin du 8 septembre montrant, suite aux dernières pluies, des remontées des débits et des niveaux, il indique la proposition de lever les restrictions d'un niveau ; le bassin de la Drôme devrait donc repasser en vigilance.

J. DUVAL présente le suivi des débits et des nappes réalisés par le SMRD sur le bassin Drôme et explique les évolutions constatées sur l'année, marquées par les 2 coups de chaleur de fin juin puis fin juillet et les enclenchements de restrictions qui ont suivis. Il expose ses observations de terrain avec la description des assecs de l'aval.

P. BREYNAT interroge sur l'évolution du niveau de graviers sur ce secteur aval qui pourrait selon lui expliquer qu'à débit équivalent à des années antérieures, aujourd'hui l'écoulement soit sous-jacent et du coup non visible.

P. LESPETS rapporte son constat d'un exhaussement du lit sur l'aval.

P. BREYNAT complète en indiquant que son puits rive gauche a gagné un mètre.

J. DUVAL explique la dynamique de sédimentation en rappelant le rôle des seuils. A l'échelle du bassin, il y a des zones qui se sont creusées, d'autres qui se sont exhausées. Il y a une certaine stabilisation depuis quelques années, grâce aux seuils et à l'arrêt des extractions en lit mineur (constats faits lors de l'étude géomorphologique - artélia 2015).

E. PRINCIC précise que l'État, gestionnaire du DPF, réalise des travaux de remobilisation des atterrissements (dévégétalisation, scarification, voire tranchée de redynamisation) pour restaurer le libre écoulement des eaux

D. GILLES revient sur la situation de début août et demande quelles sont les conséquences après l'avis favorable à la modulation.

J. DUVAL explique avoir observé un doublement du linéaire de l'assec après modulation « exceptionnelle » (en dessous des 1,9 m³/s) pour un débit mesuré de 1.452 m³/s (le 14/08) (comparativement au seuil SMARD (1,8m³/s le 11/08).

L. BLANC demande si on a tous les éléments pour expliquer la corrélation de l'assec avec les débits sur tous les points.

J. DUVAL répond qu'il essaie mais rappelle la difficulté de l'exercice, les années et les nombreux paramètres à analyser étant variables. Par exemple, il explique l'influence des canaux, dont les prélèvements, pertes et restitution sur l'aval influencent les résultats en plus des prélèvements.

L. BLANC invite à la prudence dans les interprétations d'analyses car cela reste une lecture à un instant T. Conscient d'être influencé par ses responsabilités, il se dit fortement agacé sur la recherche de responsabilités. Il préfère que soit posé les choses factuellement et rappelle que d'autres prélèvements, dont l'eau potable, sont impactants sur l'aval du bassin.

G. BRUNET de LA CHARIE explique la pression des prélèvements AEP est constante dans le temps en été, elle ne varie peu quotidiennement. Même si on n'a pas les données mensuelles, on peut donc évaluer les prélèvements et leurs impacts.

E. PRINCIC rejoint le risque de corrélation hâtive, et rappelle que la modulation n'est pas pour répondre aux enjeux sécheresse mais à l'atteinte du débit réservé.

C. PROUST explique qu'on n'est pas là pour faire le procès de tel ou tel usage, mais bien de partager le retour d'une situation, de comprendre et si possible d'améliorer. Dans le cas de figure du prélèvement au seuil SMARD, le problème du débit réservé atteint a sollicité en urgence un avis CLE difficile à prendre. Il a été favorable mais conditionné ; l'idée est d'analyser ensemble sa mise en œuvre et ses effets.

D. GILLES rappelle son avis favorable à la dérogation pour apaiser les inéquités et discriminations entre usagers sans que ce soit trop au détriment de la rivière.

P. LESPETS confirme le mot d'ordre de la CLE, souhaitant assurer l'équité dans l'application des restrictions et donc de demander le même effort pour tous. Pas de stigmatisation.

D. ARNAUD rebondit sur l'intervention de la DDT, soulignant qu'il y a bien un lien et un problème sur l'articulation entre gestion débit réservé et gestion de sécheresse. Il demande comment éviter que cela se reproduise, éviter cette situation malheureusement récurrente.

E. PRINCIC explique en être conscient mais que mécaniquement on est sur 2 règles d'application distinctes.

D. ARNAUD répond qu'il faut l'exécution d'un nouveau dispositif.

C. LEMERCIER revient sur la situation de dérogation en demandant ce qui a pu être observé sur la rivière par J. Duval la semaine suivante sa mise en place.

J. DUVAL détaille ses données de mesures en différents points du secteur aval, ses hypothèses de corrélation et explique ne pas avoir pu suivre sur le terrain le week-end du 15 août.

S. BOUTARIN note l'importance du travail de terrain du SMRD, jugeant pas si mal en termes de contrôle régulier effectué.

D. GILLES demande si cette mesure dérogatoire a été bénéfique pour le SID.

S. LASSAUSSE expose la présentation prévue des résultats du suivi mis en place, conformément aux conditions posées par la CLE et l'arrêté de dérogation accordée. Elle explique à l'aide de schéma l'organisation d'alimentation de Crest sud qui a pu se faire par la dérogation du débit réservé, compensé par une baisse au captage des marais, et un apport via le Rhône. Elle juge le dispositif bénéfique ayant permis la remontée de choméane de 1m, la solidarité qui s'est faite entre rive droite et gauche ainsi que le respect des consignes de limitations des prélèvements en 3 temps (20000 – 12000 – 8000 m³/j sur choméane). Elle souligne toutefois le coût d'un eau pompée 3 fois par ces transferts.

C. PROUST remercie le SID de ce retour d'expérience partagé. Il interroge sur le contrôle au seuil SMARD en l'absence de système de mesure et s'il y a bien eu compensation intégrale du prélèvement autorisé en dessous du débit réservé par une baisse équivalente sur le captage des Marais.

S. LASSAUSSE indique qu'en l'absence de mesure au seuil, c'est l'ouverture de la vanne qui permet de connaître le prélèvement. Celle-ci a été réouverte dès le 13/08 après midi puis fermée le 16/08 matin. Elle précise bien le respect par le SID des attentes formulées et d'avoir maximisé les transferts de Crest Nord bas service. Les données concernant l'évolution des prélèvements au captage des Marais sont disponibles.

C. LEMERCIER note que le retour semble plutôt positif dans la solution trouvée cet été.

L. BLANC nuance le point technique de S. LASSAUSSE, précisant que sur le terrain et sur les exploitations, ce fut plus dans la douleur. Il explique que pour chaque exploitation, on a mis en route le fonctionnement de la gestion compteur par compteur, exploitation par exploitation, heure par heure avec un accès de la donnée en direct. Chacun a reçu un mail du SID, s'est vu eu son volume comptabilisé avec des statistiques, non sans complication, soulevant beaucoup de questions sur les données et la compréhension du pourquoi. Pour lui, ça va laisser des traces ; ces volumes ont été respectés par obligation. Il rappelle qu'avec 2017, 2022 qui se suivent, on a surtout des exploitations qui sont à des capacités d'irrigation à 50%. Les paramétrages d'assolement sont faits avec ces risques de coupures d'alimentation. Les exploitations se sont adaptées à défaut.

L. LASSAUSSE confirme que certaines exploitations n'ont pas bien eu l'information et/ou on eut du mal à comprendre. On n'a pas toujours la liaison qui fonctionne avec le relief. 2 ou 3 exploitations seulement

se sont vues notifiées un dépassement car pb de réception de données intermédiaires. Elle trouve positif malgré cela que les irrigants gardent la main sur leur organisation et leur temps d'irrigation.

P. BREYNAT indique qu'il faudrait arriver à ce système de pilotage et de même restriction pour les irrigants individuels.

D. ARNAUD demande quand date la télégestion mise en place par le SID.

S. LASSAUSSE répond depuis 2023.

L. BLANC tient à souligner le positif dans ce souci d'équité, lui-même surpris par cet avis favorable qui est une belle reconnaissance de la discrimination existante. Mais interroge sur comment faire pour avoir un travail acceptable sans sécurisation d'accès à l'eau.

D. GILLES indique que la substitution avec l'eau du Rhône a pu être efficace et servir à Crest sud. Il note qu'on pourrait substituer aussi l'eau potable mais qu'on ne le fait pas.

P. LESPETS remercie les efforts faits et souhaite la poursuite d'un travail commun pour toujours s'améliorer. On ne peut pas tous se substituer aujourd'hui car pas tous équipés. Mais il faut aller dans cette direction, la rechercher, travailler sur l'ensemble de la ressource et de ses prélèvements.

P. BREYNAT note qu'on ne peut pas transposer ce qu'a fait le SID. Dans un équivalent pour l'ADARII, il faudrait un service pour le gérer, l'idéal serait de confier cela à la chambre ou l'OUGC pour faire ce pilotage, mais il faut un temps plein.

S. LASSAUSSE rappelle que ce sont 2M€ sur fonds propres, investis par les adhérents du SID.

L. BLANC demande à la DDT comment travailler correctement ensemble, mieux anticiper, trouver les solutions. Il revient sur ce sentiment de double peine, cette surveillance du débit réservé et ce respect à faire et qui est fait, les travaux réalisés par le SID qui ont permis de laisser des volumes disponibles. Il considère la part du job pour la vallée et la rivière largement fait et pourtant toujours des restrictions pour Crest sud.

C. PETITJEAN indique malheureusement les effets du changement climatique dans cette situation qui se tend malgré les efforts faits.

L. BLANC acquiesce mais demande pour autant qui a eu des contraintes cet été.

C. PROUST rebondit sur la situation de cet été et la décision de ne pas enclencher l'alerte alors que les débits étaient à la baisse sans perspective de pluie et des grosses chaleurs annoncées. Cela a créé une incompréhension, dichotomie de traitement et sentiment d'injustice. Il rejoint les propos de D. Arnaud d'un nécessaire travail de mise en cohérence entre seuil sécheresse et débit réservé. Il rappelle le rôle de la CLE à chercher l'équité et son souhait d'anticiper la fin de l'arrêté de modulation en 2026, que des solutions pour l'AEP existent mais ne sont pas enclenchées.

L. BLANC apprécie fortement ce souhait d'équité de la CLE. Il rappelle que les discussions réalisées lors du bureau CLE exceptionnel, ne sont pas confort sous une demande de dérogation avant un assec.

P. BAUDIN dit que la solidarité doit passer par des arrêtés plus rapides et pour tout le monde, sans arrêté pas d'actions des collectivités et citoyens.

E. PRINCIC note effectivement la décision n'a pas été prise le 1er août mais 12 jours plus tard. Mais on va forcément tenir compte de ce qui se dit aujourd'hui sur le conjoncturel. Sur le structurel, c'est beaucoup mieux mais ça ne va toujours pas. Tous les efforts faits sont des pas de géants.

P. LESPETS propose de faire un courrier à la nouvelle Préfète suite à la réunion du bureau de CLE pour partager la lecture que l'on a, car cette mauvaise anticipation des prises de mesures généralisées a eu des conséquences. Le courrier demandera que cela ne se reproduise pas, d'être plus réactif et qu'il n'est pas trop dangereux de prendre un arrêté un peu trop tôt, quitte à le lever assez facilement. Il vaut mieux anticiper plus tôt que de vivre ce que l'on a vécu.

S. BOUTARIN ne pense pas que les citoyens s'engagent sur les économies d'eau.

L. BLANC juge également que les gens oublient vite et qu'on est qu'une poignée de la vallée très conscient des enjeux de l'eau.

D. GILLES pense au contraire que ça évolue favorablement. Il rappelle les outils disponibles avec la tarification progressive et les efforts des communes avec des dizaines de millions d'euros investis.

P. BAUDIN confirme tout en précisant que lorsqu'il ferme la fontaine à Bellegarde, sans arrêté il est interpellé par les gens de la commune. Il souligne que ces efforts des collectivités ont un coût et que globalement il manque des recettes.

P. LESPETS rappelle l'heure et invite à passer au sujet suivant.

3. Point consultation SAGE, élaboration PTGE et contrat eau et climat

C. PROUST rappelle la procédure de révision du SAGE avec la consultation officielle en cours. Il expose l'avancée en parallèle du travail de déclinaison opérationnelle avec l'écriture du PTGE et du contrat eau et climat, en expliquant leur étroite complémentarité. Le calendrier de travail se fait en fonction des élections de mars 2026.

E. PRINCIC demande quel sera le contenu et objectifs du COPIL PTGE du 25/11. Il rappelle que les COPIL PTGE doivent décider des projets qui doivent être inscrits. Ce qui est attendu dans le territoire c'est ces actions. Aura-t-on des éléments décisionnels lors de ce COPIL ?

C. PROUST répond que les 3 premiers COPIL ont permis de mettre en commun, d'affiner la compréhension du territoire et permis des positionnements, notamment des intercommunalités sur l'agriculture. Les gros sujets qui restent à travailler et qui nécessitent des arbitrages sont le stockage et les canaux. Il est proposé pour ce dernier copil, avec les équipes en place, un format atelier pour reprendre les critères pour arriver à une grille d'analyse des stockages pour le PTGE. On va partir du cas Crest Sud lors de ce COPIL PTGE qui sera exposé lors du prochain bureau CLE. Pour les canaux, on part de plus loin et on a besoin de connaissance plus approfondies. On profitera de ce COPIL PTGE pour présenter ce que fait l'Etat sur le sujet canaux.

P. LESPETS confirme et précise que pour le stockage on est prêt et on doit avancer. Autant sur les canaux, il y a des signaux de prudence qui nécessitent d'approfondir les éléments de connaissance. Il attire l'attention aux enclenchements de quelconques décisions avant les élections.

D. GILLES précise qu'il y a différents statuts sur les canaux et confirme le besoin de connaissance sur les débits, l'état et le fonctionnement des canaux avant toute décision sur son usage et son statut.

P. BAUDIN s'interroge sur la date de validation pour le contrat eau et climat pour lequel l'agence de l'eau a fixé un envoi du projet au plus tard le 5 janvier 2026.

C. PETITJEAN explique l'arrangement vu avec l'AERMC ; la CLE sera à posteriori de l'envoi de la maquette globale dans les délais imposés, avec la possibilité d'aller et retours d'ajustements.

4. Point d'informations / actualités

G. BRUNET de LA CHARIE, nouvelle cheffe du service Eau ARS se présente en fin de séance.

Tour de table de présentation en fin de séance.

C. PROUST présente les actualités des partenaires.

11h45 Fin de séance.